



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DES VINS DE PROVENCE

Les Arcs sur Argens, le 04 janvier 2023

## PROWEIN 2022 du 19 au 21 mars 2023, Düsseldorf INFORMATIONS ESPACE DÉGUSTATION LIBRE VINS DE PROVENCE ROSÉ

### A l'attention des entreprises adhérentes du CIVP et exposantes sur le salon PROWEIN (en direct ou indirect)

Les Vins de Provence seront présents sur l'édition 2023 de Prowein du 19 au 21 mars dans le Hall 10 au sein du Pavillon France, deux espaces sont aménagés sur 423 m<sup>2</sup>:

- Un Espace Entreprises « Vins de Provence » avec 43 stands. L'ensemble des stands constitue l'espace « Entreprises Vins de Provence » aménagé et décoré par le CIVP aux couleurs des Vins de Provence.
- Un Espace Dégustation libre Rosé: uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou en direct) cet espace est animé par le CIVP, il permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et ainsi de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention.

**Lors de la dernière édition en 2022 près de 1 800 visiteurs ont été accueillis sur l'espace dégustation Vins de Provence.**

### L'ESPACE DÉGUSTATION LIBRE VINS DE PROVENCE ROSÉ

En tant qu'exposant sur le salon, vous avez la possibilité d'obtenir une visibilité supplémentaire et d'augmenter vos opportunités de contacts en présentant une de vos cuvées sur l'Espace Dégustation Libre Vins de Provence. Attention le nombre de place est limité, une seule cuvée peut être présentée par entreprise exposante (code siret).

**Les vins seront présentés sur place par tranches de prix € HT, Excellar/ départ cave.**

Si vous avez des politiques tarifaires HT exCellar différentes selon les canaux de distribution, nous vous conseillons d'indiquer la grille tarifaire haute car d'expérience, il est plus facile de justifier une baisse tarifaire à un client /prospect qu'une grille plus haute. En revanche, ceci est uniquement à titre indicatif et vous êtes libres d'indiquer la tranche tarifaire de votre choix car le CIVP ne souhaite en aucun interférer dans votre stratégie commerciale. Par ailleurs, vous pourrez communiquer sur votre stand des précisions à vos clients/prospects sur vos prix et plaquettes tarifaires.

**Nouveauté depuis 2022 : le carnet de dégustation est « on line » !** En effet, afin de proposer un outil plus vertueux écologiquement et consultable en ligne avec des fonctionnalités nouvelles, nous avons développé un carnet de dégustation dématérialisé. Les professionnels pourront consulter en ligne les cuvées présentées et effectuer leurs sélections (grâce à plusieurs critères) en amont du salon, sur place ou après le salon. D'autres outils sur place seront à leurs disposition pour les accompagner dans leurs sélections.

1

#### Cibles

Acheteurs de vin, professionnels de la filière : importateurs, distributeurs, agents, CHR, cavistes, sommeliers...  
Presse, influenceurs.

#### Objectifs

Développer la notoriété et l'image des Vins de Provence auprès des visiteurs du salon  
Présenter la diversité et la qualité de l'offre Vins de Provence  
Créer de l'affluence sur l'espace Vins de Provence  
Favoriser les contacts commerciaux et ainsi aider au développement des ventes



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DES VINS DE PROVENCE

#### Communication

Emailing d'information et promotion envoyé à plus de 7000 contacts professionnels  
Carnet de dégustation en ligne envoyé avant le salon et consultable pendant et après le salon  
Objets promotionnels Vins de Provence  
Documentation Vins de Provence

### PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les frais de participation s'élèvent à **144€ TTC (120,00€ HT) pour une cuvée présentée.**

Ce tarif comprend :

- ✓ Création d'un carnet de dégustation en ligne
- ✓ Animation du stand et distribution de matériel promotionnel
- ✓ Participation au groupage et acheminement des cartons sur le salon
- ✓ Communication autour de l'espace Vins de Provence auprès des professionnels
- ✓ Envoi du listing des visiteurs après le salon pour votre suivi commercial.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Participation limitée à 1 cuvée de vin rosé par entreprise exposante.
- Être exposant sur le salon Prowein (sur l'espace géré par le CIVP ou en direct)
- Nombre de places limité
- Pour les regroupements d'entreprises : chaque membre du regroupement peut présenter une cuvée.
- Être adhérent du CIVP
- Être à jour de ses cotisations et de ses déclarations interprofessionnelles (DRM, DS, contrats)
- Seuls les vins AOP relevant du CIVP peuvent être présentés : Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence.

2

### POUR PARTICIPER : DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 31 MARS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

1. Vous inscrire en ligne sur le site de gestion des événements du CIVP avant le **8 février** : [INSCRIPTIONS](#)
2. Regler les frais de participation de 144€ TTC en ligne
3. Compléter le formulaire « communication » impérativement avant le 8 février (**prévoir logo et photo packshot de la cuvée présentée**) : <https://airtable.com/shrNwqqJD4MFlitWd>

**Les informations que vous nous transmettez seront reprises dans les supports de présentation des vins sur l'espace dégustation et dans le carnet de dégustation en ligne.**

Votre inscription sera prise en compte à réception de votre paiement et après validation par le service comptabilité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée (inscriptions sur le site [www.vinseprovence.com](http://www.vinseprovence.com)).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à la clôture des inscriptions.

Désistement : En cas de désistement après le **08 février**, les règlements adressés au CIVP seront conservés.

### ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Le CIVP organisera un groupage pour les vins de l'Espace dégustation. Une information spécifique vous sera adressée pour vous indiquer la procédure.

Nombre d'échantillons par cuvée : 12 bouteilles vous seront demandées pour l'Espace dégustation.

CÔTES DE PROVENCE • COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE • COTEAUX VARIOIS EN PROVENCE



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DES VINS DE PROVENCE

Les vins pour l'Espace dégustation devront être livrés au lieu de groupage **entre le 20 février et 6 mars 2023**. **Merci de prendre en compte cette date pour vous assurer que vos cuvées seront embouteillées avant si vous participez au groupage. Les informations de groupage vous seront transmises prochainement.**

**Entreprises qui exposent avec le CIVP : un groupage vous sera également proposé pour acheminer les vins et le matériel que vous utiliserez pour votre stand. Les coûts de transport et de manutention seront refacturés aux exposants à la fin du salon au prorata des quantités de vin et de matériel**

#### **CONTACT CIVP**

**Manon PENOT - Tél : 07 80 91 27 83 - Email : mpenot@provencewines.com**